

## Aide aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique

**BENEFICIAIRES :** Les particuliers majeurs ayant leur résidence principale dans les Bouches-du-Rhône.

Les personnes morales sont exclues du présent dispositif.

### **OBJECTIFS :**

Améliorer la qualité de l'air et réduire les effets de la pollution atmosphérique sur la santé des habitants des Bouches-du-Rhône en incitant les particuliers à choisir le vélo à assistance électrique comme mode de transport, en alternative à la voiture, notamment pour les trajets quotidiens.

### **VEHICULES CONCERNES :**

Cette aide concerne les vélos (cycles et tricycles) à assistance électrique neufs destinés à un adulte répondant aux normes européennes en vigueur à la date d'acquisition.

Sont exclus de cette aide les vélos utilisant une batterie au plomb.

Sont également exclus les vélos dits « speed bike » pouvant dépasser les 25 km/h.

Seuls sont éligibles les vélos neufs achetés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (date de la facture acquittée faisant foi).

### **CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME :**

- Aide cumulable avec d'autres dispositifs d'aide publique aux particuliers ;
- Une seule aide par foyer fiscal ;
- **Aucune condition de revenu ;**
- Engagement du bénéficiaire à ne pas revendre le vélo aidé dans un délai de 3 ans (sauf cas particuliers justifiés).

### **MONTANT DE LA SUBVENTION :**

- **25% du prix d'acquisition TTC dans la limite d'un plafond fixé à 400 €.**

## CONSTITUTION DU DOSSIER :

- **Envoi des pièces par mail à l'adresse [vehiculeselectriques@departement13.fr](mailto:vehiculeselectriques@departement13.fr) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.** Aucun envoi papier n'est nécessaire ;
- Dépôt d'une demande sur la plateforme numérique des subventions départementales sur le site <https://www.departement13.fr> à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Pièces à fournir :
  - copie de la carte d'identité du demandeur ;
  - justificatif de domicile (contrat de fourniture d'énergie, taxe d'habitation, relevé d'imposition au nom du demandeur) ;
  - relevé d'identité bancaire du demandeur ;
  - copie de la facture d'achat du vélo acquittée mentionnant le nom et l'adresse du demandeur et la désignation précise du vélo (notamment la marque et le numéro de série) ;
  - justificatif bancaire du paiement du vélo depuis le compte du demandeur ;
  - certificat d'homologation du vélo, ou notice technique, ou attestation de respect de la norme ;
  - questionnaire mobilité renseigné (document téléchargeable sur le site du Département).

## MODALITES DE VERSEMENT :

La subvention sera attribuée par délibération de la commission permanente du Conseil départemental.

Le bénéficiaire sera informé de l'attribution de la subvention par un courrier de notification, accompagné du document d'information et d'engagement qui devra être renseigné par le bénéficiaire.

Le versement de la subvention départementale s'effectuera **après envoi par voie dématérialisée** (mail à [vehiculeselectriques@departement13.fr](mailto:vehiculeselectriques@departement13.fr) ou plateforme numérique) **au Département du document d'information et d'engagement entièrement renseigné, daté et signé.**

**CONTACT**  
**Direction de la Vie Locale**  
**SERVICE DES COMMUNES**  
**(04 13 31 39 44)**  
**(04 13 31 39 48)**

Hôtel du Département - 52 avenue de St Just - 13256 Marseille Cedex 20

« Aide départementale à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf »

## Document d'information et d'engagement du bénéficiaire

### Modalités de paiement de l'aide départementale

Le versement de la subvention départementale s'effectuera après le vote de la subvention par l'Assemblée départementale.

**L'envoi par voie dématérialisée (mail à [vehiculeselectriques@departement13.fr](mailto:vehiculeselectriques@departement13.fr) ou plateforme numérique) au Département du présent document d'information et d'engagement entièrement renseigné, daté et signé, est un préalable obligatoire au versement de la subvention.**

Aucun envoi postal ne sera accepté.

### Engagements des bénéficiaires

Le bénéficiaire s'engage à respecter les obligations suivantes :

- conserver le vélo pendant une durée minimum de 3 ans à compter de la date de la décision d'octroi de la subvention ;
- solliciter l'accord préalable à toute cession du vélo avant le délai des 3 ans en justifiant par courrier à Mme La Présidente du Département les raisons particulières qui vous obligent à cette vente (changement professionnel, raisons familiales, déménagement, accident...);
- ne pas jeter la batterie usagée du vélo : la recycler en la rapportant au vendeur détaillant ou en la déposant dans un point de collecte dédié au recyclage des batteries.

### Modalité de remboursement de l'aide départementale

Le Département des Bouches-du-Rhône se réserve le droit de contrôler, après attribution de l'aide départementale, les engagements ci-dessus pris par le bénéficiaire.

Au regard des résultats de ce contrôle, il pourra obtenir le remboursement de tout ou partie de l'aide attribuée au bénéficiaire, après décision de la Commission Permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

**Nom et prénom du bénéficiaire :**

**Adresse complète du bénéficiaire :**

**Lu et approuvé :**

**Date :**

**Signature :**



## Questionnaire mobilité

Pour mieux connaître les motivations des bénéficiaires et l'impact de l'aide à l'achat d'un vélo électrique ou d'un vélo pliant sur les habitudes de déplacements, nous vous remercions de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous.

**Nom Prénom :** .....

**Sexe :**  Homme  Femme

**Age :** .....

**Date d'achat du VAE :** .....

### 1 – Quel type de vélo avez-vous acheté ?

Vélo de ville  Vélo pliant  Vélo tout terrain  Vélo cargo

Autres : préciser....

### 2 – Pratiquez-vous le vélo avant votre acquisition ?

Oui  Non

### 3 – Auriez-vous acheté vélo sans l'aide de la collectivité

Oui  Non

### 4 – Habitudes de déplacement domicile-travail avant l'achat du VAE

	Tous les jours ou presque	Au moins une fois par semaine	Au moins une fois par mois	A l'occasion
Marche (plus de 10 min.)				
Vélo				
Deux-motorisés				
Bus, Métro				
Train, car inter-urbain				
Covoiturage				
Autopartage				
Autre : .....				

**5 – Quel sera l'usage principal de votre vélo électrique ?**

- Pour vos loisirs
- Pour vous rendre au travail
- Pour faire vos courses
- Autre occasion précisez : .....

**6 – Pour ce type d'usage, vous avez acheté votre vélo pour remplacer ?**

- La voiture :  Oui  Non
- Un deux-roues motorisé :  Oui  Non
- Les transports en commun :  Oui  Non
- La marche à pied :  Oui  Non

**7 – Vous utiliserez votre vélo à assistance électrique :**

- Quelle que soit la saison
- Plutôt quand il ne pleut pas
- Plutôt à la belle saison (avril à octobre)

**8 – Le VAE a-t-il vocation à devenir votre principal mode de déplacement ?**

- Oui  Non

**9 – Quelle est la distance moyenne de vos déplacements en vélo ? .....km**

**10 – Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ?**

- Agriculteur  Artisan/commerçant  Cadre
- Employé  Retraité  Etudiant
- Sans profession  Autre : .....

**11 – Quelle est la tranche de votre revenu mensuel net ?**

- Moins de 1300€ net  De 2000€ à 2499€ net
- De 1300€ à 1999€ net  Plus de 2500€ net

**12 – Votre expérience a-t-elle suscité des achats équivalents dans votre entourage ?**

- Oui  Non  Je ne sais pas

**13 – Remarques et suggestions**

.....  
.....  
.....  
.....